



MAIRIE
DE
FONTENAY-PRÈS-CHABLIS
89800

Tél./Fax : 03 86 42 82 12

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENAY-PRES-CHABLIS 89800
N°2026-023**

Séance du 5 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq Juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MOTHE Thierry, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7+3 pouvoirs

Date de la convocation : 26 Mai 2026

- **Présents** : Mmes et MM FEVRE Nathalie (1^{ère} Adjointe), ROUSSEAU Jérôme (2^{ème} Adjoint), VILLETARD Emilie, MOINE Rémi, CHATELAIN Larissa, BATLLO Alain.

- **Absents excusés** : Mmes GUINET Karine (pouvoir à Mr MOTHE Thierry), DE OLIVEIRA Sylvie, MM BROUSSEAU Julien (pouvoir à Mme FEVRE Nathalie), VENTOURA Thomas (pouvoir à Mr ROUSSEAU Jérôme)

Date d'affichage : 26 Mai 2026

- **Secrétaire de séance** : Mme VILLETARD Emilie.

Objet de la délibération : PPRr (Plan de Prévention des Risques d'Inondation par ruissellement)

Le Maire présente au conseil municipal le dossier reçu de la DDT concernant la révision du PPRr sur la commune de FONTENAY-PRES-CHABLIS. Le conseil municipal ouïe l'exposé du Maire.

Après étude du dossier et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- S'oppose à la modification du PPRr et fait part de ses remarques en annexe.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre, les membres présents.

**Pour copie conforme
Le Maire
Thierry MOTHE**

